



INFORMATION | LE FIL D'INFO

STAGE THEATRE 2021 | DPZ



sur 2 périodes au choix

du Mercredi 7 Juillet au Vendredi 23 Juillet **OU** du Jeudi 8 Juillet au Vendredi 30 Juillet

PLACES LIMITEES !

du Mercredi 7 Juillet au Vendredi 23 Juillet 2021
(places limitées à 12 jeunes maximum)

du Jeudi 8 Juillet au Vendredi 30 Juillet 2021
(places limitées à 42 jeunes maximum)

direction artistique
Jeanne CALESSE, assistée de Marine MOINSE
chants et pratique instrumentale
Camille CURILLI
danses
Marine LECLUSE
arts plastiques
Clémence DUMON, Marie HOFFER,
assistées par Orlan DUCLOY
Jeux coopératifs
Mathieu PARAIN, assisté par Orlan DUCLOY

En cas de demandes d'inscriptions trop importantes, seront prioritaires les enfants habitant Saint-Venant et les communes partenaires. Les enfants des communes non partenaires seront placés sur liste d'attente

Le règlement de la facture doit s'effectuer impérativement :
→ à l'Hôtel de Ville de SAINT-VENANT

un partenariat



Rejoins l'aventure du Stage Théâtre ! 15ème édition

Le stage théâtre permet à des jeunes, de fin de CP au lycée, de préparer et présenter une pièce de théâtre agrémentée de chants, de danses, de décors et de costumes. Des jeux de coopération sont également mis au programme quotidien des troupes.

Quotient Familial inférieur à 700	Quotient Familial entre 701 et 1300	Quotient Familial supérieur à 1301
du 07/07/2021 au 23/07/2021	du 07/07/2021 au 23/07/2021	du 07/07/2021 au 23/07/2021
1er enfant 138,00 €	1er enfant 150,00 €	1er enfant 163,00 €
2ème enfant & suivant-s 125,00 €	2ème enfant & suivant-s 138,00 €	2ème enfant & suivant-s 150,00 €
hors communes partenaires 240,00 €	hors communes partenaires 249,00 €	hors communes partenaires 258,00 €
du 08/07/2021 au 30/07/2021	du 08/07/2021 au 30/07/2021	du 08/07/2021 au 30/07/2021
1er enfant 195,00 €	1er enfant 213,00 €	1er enfant 230,00 €
2ème enfant & suivant-s 176,00 €	2ème enfant & suivant-s 195,00 €	2ème enfant & suivant-s 213,00 €
hors communes partenaires 340,00 €	hors communes partenaires 353,00 €	hors communes partenaires 365,00 €

Les enfants résidant dans les communes partenaires bénéficient du tarif saint-venantais du fait de la convention signée avec la Mairie de SAINT-VENANT.
Les enfants résidant dans une commune non partenaire se verront appliquer le tarif 'hors communes partenaires'



A la demande de la C.A.F., les tarifs appliqués prennent en compte le Quotient Familial
Possibilité de déduction de l'Aide "Temps Libre" (sur présentation d'attestation)

Joindre IMPERATIVEMENT une attestation de la C.A.F. ou l'avis d'imposition 2020 (si non fourni, application du tarif le plus élevé)

Service Garderie

de 7h00 à 9h00
1,50 €
de 17h00 à 18h00
1,00 €
matin & soir
2,00 €

dépassement après 18h10 :
+ 2,00 € en supplément
Service facturé à la fin de la semaine

Dossier d'Inscription à retirer en Mairie du 3 Mai au 11 Juin

aux heures d'accueil des Services, du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
ou à télécharger sur le site web de la commune, sur www.saint-venant.fr



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS



PORTEZ VOTRE MASQUE !
POUR VOUS PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES



ville de
SAINT-VENANT
www.saint-venant.fr